

Crime organisé

faisais partie du comité de la justice et des questions juridiques, nous nous sommes intéressés à cela, et voilà que cela tarde, ce n'est pas possible, c'est absolument incroyable. Pourtant, les crimes continuent d'augmenter. On n'a qu'à consulter les statistiques publiées par Statistique Canada, répétées par le solliciteur général et par bien d'autres députés pour se rendre compte qu'on est, par rapport au crime dans ce pays, un peu comme des pompiers. On se contente d'aller éteindre les feux lorsqu'il y en a. On ne prévient pas le crime. De toute façon, les méthodes que le gouvernement nous dit avoir s'avèrent nettement inefficaces pour combattre le crime à sa source.

Beaucoup de choses font défaut dans notre justice. Lorsqu'on connaît le mécanisme de nomination des juges, cela laisse perplexe quant à la qualité des jugements qui peuvent être donnés, puisque la nomination des juges est une nomination politique faite par un cadre politique. Il n'est pas surprenant de voir parfois des gens qui perdent confiance dans l'administration de la justice. Je dis que cela est grave parce que le jour où les citoyens perdent confiance dans l'administration de la justice, qui est l'un des trois pouvoirs fondamentaux de notre pays, l'exécutif, le législatif et le judiciaire, on atteint un degré où le danger de crainte pour l'avenir est énorme. Il faudra qu'on révise aussi ce mécanisme de nomination des juges.

Il faudra qu'on réévalue nos méthodes de prévention du crime. Ce n'est pas tout de dire que nous allons instituer une commission royale d'enquête, il faudra de plus et surtout savoir dans quelles juridictions, dans quel domaine précis, quels seront les pouvoirs de cette Commission, et il faudra, à mon avis, l'inclure. Pour que cela soit valable, pour que cela ne soit pas simplement l'étalement public de bandits ralliés au crime organisé, il faudra, monsieur le président, qu'on remette sur table et qu'on en profite pour réévaluer nos méthodes de prévention du crime, de la délinquance juvénile, ce qu'on fait avec nos délinquants, ce qu'on y investit.

Monsieur le président, il faudrait aussi, et je remercie le motionnaire du Nouveau parti démocratique d'avoir sensibilisé la Chambre à ce sujet et de nous avoir donné l'occasion d'en parler, il faudra aussi se demander ce qu'est un crime. On dit qu'on va lutter contre le crime organisé dans ce pays. D'aucuns souhaitent la formation d'une commission d'enquête. Alors c'est quoi un crime? Est-ce qu'un crime, monsieur le président, c'est ce qui prive l'autre de certains droits? Est-ce l'action que quelqu'un pose qui prive les autres ou la société de leurs droits? C'est quoi un crime? Est-ce que c'est strictement une question de meurtres? Il faudra qu'on parle particulièrement du crime, de son aspect commercial, et cela m'intéresse au plus haut point.

Monsieur le président, ce n'est pas d'hier que les créditistes parlent de cela, et je suis sûr que le ministre va trouver cela drôle, il va dire que les créditistes trouvent le moyen de parler de la loi sur les banques lors de l'étude d'une motion qui touche au crime organisé, mais à notre point de vue, monsieur le président, le système bancaire est très proche du crime organisé. Je vois que le ministre trouve cela drôle. S'il veut trouver cela drôle, on va trouver cela drôle à deux. Voici une liste de 700 à 800 travailleurs de ma circonscription qui sont menacés de perdre leur paie de vacances à cause de la fermeture d'usines, parce que les créanciers ont recours à l'article 88 de la loi sur les banques.

[M. Fortin.]

Cela, monsieur le président, est un vol direct perpétré «sur le dos» des travailleurs. La fermeture de ces usines doit avoir lieu le premier juillet, si rien n'est modifié et s'il n'y a pas d'intervention gouvernementale dans l'intervalle. Ces usines-là, monsieur le président, ce n'est pas typique chez nous, c'est général à travers le Québec. Il s'agit d'usines de meubles. Ce n'est pas une décision finale, mais d'après les informations que nous avons eues, et nous avons toutes les raisons de croire que cela est vrai, la paie de vacances de ces employés ne sera pas payée parce que les créanciers se cachent derrière le fameux article 88 de la loi des banques. Qu'est-ce qu'une paie de vacances? C'est la part qu'on prélève sur la paie du travailleur pour lui payer des vacances en temps et lieu. Cela vient de ses sueurs. C'est ce qui découle des heures de travail fournies. Ce n'est pas un vol, c'est un droit. La paie de vacances lui appartient. En plus de perdre son emploi, monsieur le président, alors qu'il travaille à l'usine depuis 10, 15 ou 20 ans, on le menace de perdre sa paie de vacances, ce qu'on appelle communément le 4 p. 100. C'est un vol commercial. Cela ne fait pas partie du crime organisé d'après le gouvernement. Les banques peuvent agir et faire ce qu'elles veulent, il n'y a pas de problème, . . .

M. Gauthier (Roberval): C'est un vol légalisé!

M. Fortin: C'est ce qu'on appelle, comme mon collègue de Roberval (M. Gauthier) le «suggère», un vol légalisé. Les pires bandits, monsieur le président, ce ne sont pas nécessairement les gars qu'on réussit à enfermer dans les prisons. Il y en a un bon nombre en circulation qui, sous le couvert de la loi, comme fonctionnaires ou comme présidents de banque ont très beau jeu pour exploiter les autres. Lorsqu'on parle, par exemple, du prêt usuraire, le gouvernement nous dit qu'il va nous présenter un projet de loi pour empêcher les taux usuraires, . . .

M. Gauthier (Roberval): C'est lui qui l'a permis!

M. Fortin: Quelle farce! Si cela existait, c'était justement parce que le gouvernement l'avait permis. Le gouvernement va contrôler les taux usuraires, mais en même temps il consent des prêts à la province de Québec pour bâtir des loyers à prix modique pour les gens de l'âge d'or et il exige le taux d'intérêt de 10 p. 100, taux d'intérêt composé calculé à tous les trois mois.

Cela, c'est un autre vol légalisé, mais cela ne fait pas partie du crime organisé: c'est légalisé, cela fait partie des règles du jeu. Monsieur le président, je pense, pour ma part, après avoir entendu les arguments du solliciteur général, pour qui j'ai beaucoup de respect, qu'il a simplement traité cette question de façon superficielle. Qu'on ait une commission royale d'enquête sur le crime organisé, je suis d'accord pour la raison principale que cela va nous permettre de sensibiliser l'ensemble des Canadiens. D'autre part, je suis d'accord pour autant qu'on va élargir le mandat de cette commission royale d'enquête pour y inclure les effets de l'application du système bancaire au Canada. C'est sérieux ce qui se passe dans le système bancaire, mais il trouve cela plutôt drôle: c'est une farce! Mais c'est loin d'être drôle lorsqu'on considère nos concitoyens qui sont aux prises avec justement certains articles de la loi sur les banques.

Je dis que cela est un vol légalisé et que le gouvernement n'a pas le droit de fermer les yeux sur de telles pratiques. Tantôt, j'écoutais le solliciteur général. Je voudrais que ce soit mon dernier commentaire, qu'il était très sérieux, très engagé dans